



Communiqué de presse du 29 novembre 2023

Laurence Muller-Bronn

Sénatrice du Bas-Rhin

Conseillère d'Alsace – Canton d'Erstein



Les sénateurs alsaciens unis pour l'éco-taxe !

Adopté lundi soir au Sénat dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2024, mon amendement est une avancée majeure pour la mise en œuvre de l'éco-taxe prévue en 2025 sur le réseau routier d'Alsace.

Ce dispositif sera appliqué, dans un premier temps, par la Collectivité européenne d'Alsace, puis par la Région Grand Est et dans les autres départements ou régions volontaires.

Afin de rendre cette taxe acceptable par les redevables et techniquement applicable pour les opérateurs, cet amendement répond point par point aux difficultés et contraintes soulevées par l'ordonnance n° 2023-661 du 26 juillet 2023, qui procède à la codification, dans le code des impositions sur les biens et services (CIBS) et le code général des collectivités territoriales (CGCT), des dispositions visant à faire contribuer les poids-lourds à l'utilisation du réseau routier.

Le projet de taxation porté par la Collectivité européenne d'Alsace doit être voté fin 2024 pour une entrée en vigueur en 2025.

Il était donc indispensable que mon amendement soit voté pour lever les difficultés de mise en œuvre de l'éco-taxe. Avec un avis de sagesse positif du rapporteur et un avis favorable du gouvernement, c'est chose faite.

Je remercie chaleureusement mes collègues sénateurs qui, tous partis confondus, ont co-signé cet amendement, ainsi que Jacques Fernique qui l'a défendu.

Une coalition efficace au service de l'Alsace !

Pour connaître les détails du dispositif :

https://www.senat.fr/enseance/2023-2024/127/Amdt_I-339.html

Contacts :

Véronique Smée

Collaboratrice parlementaire de Laurence Muller-Bronn

06 62 06 84 38